



PROGRAMME PAYSAGE DU PARC NATUREL DES DEUX OURTHES

Diagnostic

Analyse Evolutive

Maitre de l'ouvrage

Parc Naturel des
Deux Ourthes
rue de Laroche 8
6660 Houffalize



**Paysage du territoire des Communes de Bertogne,
Gouvy, Houffalize, La Roche-en-Ardenne, Sainte-Ode
et Tenneville**



TABLE DES MATIERES-ANALYSE EVOLUTIVE

1	<i>Evolutions des composantes du paysage du 18^{ème} siècle à aujourd’hui</i>	2
1.1	Des premières implantations au 18^{ème} siècle	2
1.1.1	Cadre général	2
1.1.2	Évolution des formes du bâti	4
1.2	18^{ème} siècle	7
1.2.1	Cadre général : une région isolée qui participe peu à l’activité du pays	7
1.2.2	Evolution des formes du bâti: une implantation de l’habitat fonction du cadre physique	9
1.2.3	Évolution des pratiques agricoles	11
1.3	19^{ème} siècle	13
1.3.1	Cadre général : une deuxième moitié de siècle marquée par l’ouverture de la région sur l’extérieur	13
1.3.2	Évolution des formes du bâti : une évolution significative liée à l’explosion démographique et au développement des infrastructures	14
1.3.3	Évolution des pratiques agricoles	15
1.4	20^{ème} siècle	17
1.4.1	Cadre général : une seconde moitié de siècle marqué par une consommation effrénée de l’espace	17
1.4.2	Évolution du bâti : un siècle marqué par l’émigration, les destructions de la seconde guerre mondiale et les « trente glorieuses »	18
1.4.3	Évolution des pratiques agricoles	19
1.5	Remarque générale sur le développement de l’activité touristique	19
2	<i>Évolutions prévisibles</i>	20
2.1	Approche globale	20
2.1.1	Contexte global	20
2.2	Approche détaillée	21
2.2.1	Commune de Bertogne	21
2.2.2	Commune de Gouvy	22
2.2.3	Commune de Houffalize	23
2.2.4	Commune de La Roche-en-Ardenne	23
2.2.5	Commune de Sainte-Ode	24
2.2.6	Commune de Tenneville	24
3	<i>Annexe</i>	25
3.1	: Liste des fiches.	25

1 Evolutions des composantes du paysage du 18^{ème} siècle à aujourd'hui

1.1 Des premières implantations au 18^{ème} siècle

1.1.1 Cadre général¹

Les premières traces de peuplement sont héritées de la **période celtique** (1^{er} millénaire av J.C). Les sites celtiques sont fortifiés et généralement situés sur les sommets. Le paysage du Parc est peu marqué par cette période, à l'exception de certains sites tel le Cheslé.

La **période Gallo-romaine** laisse plus de traces et cela essentiellement au travers des voies romaines et du cadastre.

Les voies romaines sont aménagées sur les crêtes car elles offrent une meilleure vue pour anticiper le danger et sont moins boueuses. Elles jouent le rôle de limite entre les bassins hydrographiques de la région. De nature rectiligne, (afin de faciliter les échanges commerciaux, mais surtout, d'améliorer la rapidité des déplacements des troupes militaires entre Rome et les camps situés aux frontières de l'Empire), elles passent souvent loin de toutes agglomérations, à travers les labours et les bois.

Deux voies romaines importantes traversaient le Parc Naturel : la route Reims-Cologne (...Bastogne, Bourcy, Buret, Baraque Dupont, Baraque Dumont, Hautbellain,...) et la route Metz-Tongres (...Mande-St-Etienne, Givroule, Wyompont, Beaulieu, Beausaint,...). Des chemins secondaires (diverticulum) reliaient les villages entre eux. Sur le territoire du Parc Naturel, il n'a été trouvé aucune trace de pavement de ces sentiers (d'où l'appellation plus judicieuse de voie au lieu de chaussée).

Peu après la conquête de la Gaule, les romains ont découpés leur territoire en centuries : parcelle de terre carrée ou rectangulaire regroupant cent citoyens et qui est soumise à un impôt foncier. Les centuries étaient subdivisées en lots délimités par des bornes, sentiers, murets, fossés ou haies.

La parcellisation cadastrale actuelle de la région de Limerlé, Rettigny, Gouvy, Asselborne, Basbellain et Hautbellain, Biwisch et Troisvièrges (domaine romain et mérovingien de Belsonancum) est héritée de ce découpage. Ces parcelles s'alignent suivant deux directions privilégiées (comme le cardo et le decumanus des camps romains).

L'époque mérovingienne (511-751), correspond à une vague de déchristianisation.

A l'**époque carolingienne** (751-911/987), l'enseignement prend son essor, et par là même, l'évangélisation (du 8^e, 9^e au 10^e siècle). La croyance au jugement dernier est mise en place. On trouve souvent sous les tombes carolingiennes des tombes mérovingiennes.

Avant l'an 1000, pratiquement aucun village (généralement constitués de bâtisses en bois) n'a d'implantation fixe. Après 2-3 ans, les terrains cultivés (en permanence) subissent déjà une baisse de la fertilité naturelle du sol, nécessitant de cultiver plus à l'écart du village sur de nouveaux terrains défrichés par essartage. Au fil des années, les terrains cultivés se

¹ Ce chapitre ainsi que les suivants, sont en grande partie basés sur des informations livrées par M. Dimitri Belayew lors d'une excursion que le Parc Naturel des Deux Ourthes a organisé le 2 mai 2006 sur son territoire. Les références de l'ensemble des travaux de cet auteur sont consultables sur : http://www.fundp.ac.be/universite/personnes/page_view/01002311/publications.html

retrouvent tellement éloignés qu'il vaut mieux démonter et reconstruire le village plus loin. La durée d'occupation des villages est de l'ordre de 30 à 40 ans.

A partir de l'an 1000, la société entre dans l'époque traditionnelle (1000 à 1850).

Cette époque ainsi que celles antérieures correspondent à la civilisation des céréales : seule denrée qui permette d'être conservée entre une récolte et l'autre. Cette culture se trouve également favorisée par un réchauffement du climat (du 9^e au début du 14^e siècle).

Jusque 1350, on assiste à une croissance démographique parallèlement à une mutation des campagnes marquées par plusieurs évolutions technologiques :

- La charrue permet de retourner la terre (plutôt que de la griffer)
- L'apparition du collier d'attelage (plutôt qu'un positionnement sur le front du cheval)
- L'assolement triennal et la jachère nue : les trois soles mises en rotation (d'un tiers chaque année) sont la culture du seigle d'hivers (céréale la plus productive de l'époque), de l'avoine (ou de l'épeautre) et la jachère.
- Pacage des terres communes et vaines pâtures.

Vu l'insécurité importante de la région à cette époque, le village est placé sur un site défensif (en hauteur comme un château fort), sur l'adret, à la charnière entre les champs et les prés de fauche. La population se répartit généralement autour de l'église (de type roman), dans un habitat groupé mais sans mitoyenneté construit en colombage avec toit de chaume. Le village comporte une dizaine de maisons dont chacune est occupée par un ménage de 4 à 5 personnes en moyenne². Autour de ces éléments sont édifiés les remparts atteignant des hauteurs de l'ordre de 3-4 m permettant de se protéger en cas d'agression (la population se réfugie également à l'intérieur de l'église).

De la moitié du 14^{ème} siècle jusqu'au 18^{ème} siècle, la société entre dans une période marquée par la violence et la pauvreté

- On rentre dans la période du petit âge glaciaire : les conditions de vie se détériorent et les ressources se raréfient ;
- Des traces de plusieurs famines ont été retrouvées ;
- La peste fait des ravages ;
- Les guerres sont fréquentes.

² Le taux de natalité fort est contrebalancé par un taux de mortalité infantile également élevé : peu de ménages sont composés de plus de deux générations, l'espérance de vie tournant autour de 40 ans

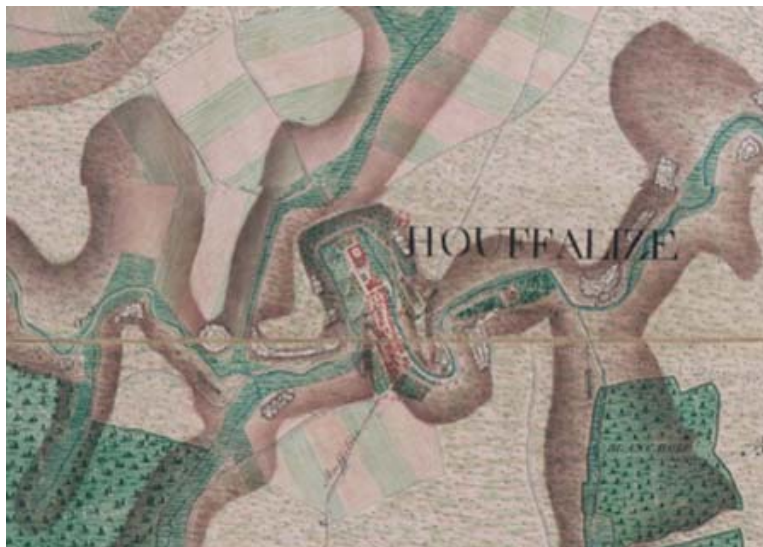
1.1.2 Évolution des formes du bâti

Les habitants se sont installés, le plus souvent, sur les replats situés en contrebas des sommets, à l'abri des vents froids et à proximité des cours d'eau ou d'une source pour faciliter l'approvisionnement en eau.

A partir de la carte du Cabinet des Pays-Bas Autrichiens dressée par le Comte de Ferraris, une typologie de l'habitat rural à la fin du 18^{ème} siècle peut être dressée.

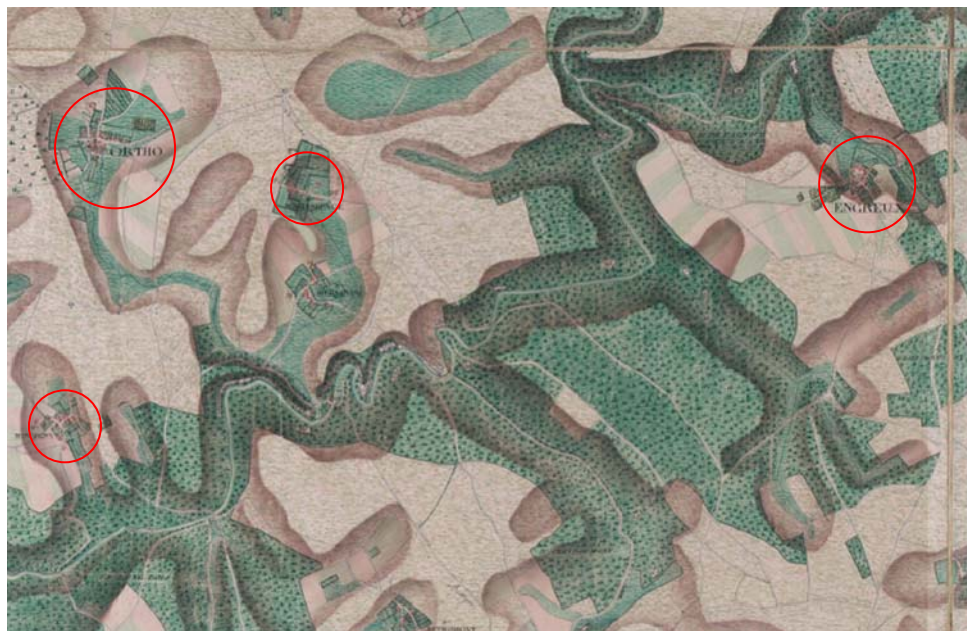
Tout d'abord, **le cadre physique** a profondément marqué l'implantation de l'homme en Ardenne. Ainsi, sur les vastes surfaces ondulées des plateaux de l'Ardenne centrale, le peuplement est relativement dense. Un nombre important de petits hameaux composés de 15 maisons au plus se disséminent entre des villages à peine plus importants. Ces lieux habités sont séparés les uns des autres de deux à trois kilomètres.

En réalité, deux critères ont guidé le choix du site des noyaux d'habitat : la protection contre **le vent** et l'approvisionnement en **eau**. Ces conditions étant le plus souvent combinées. Généralement, les nouveaux habitants ont recherché la proximité des cours d'eau secondaires et non des rivières principales. Les versants de ces rivières principales, dont l'Ourthe, ont des pentes trop raides pour accueillir des villages. Les quelques villes et gros villages qui se sont implantés le long de ces rivières se sont installés dans le fond de la plaine alluviale, là où elle s'élargi, en atteste le village d'Houffalize.



Houffalize, extrait de la carte de Ferraris (vers 1778). L'action érosive de l'Ourthe et de ses nombreux affluents donne un caractère large au fond de vallée, permettant l'implantation de petites villes.

Par contre, sur les plateaux centraux, les agglomérations ont davantage recherché un site de versant ou de tête de vallée.



*Extrait de la carte de Ferraris.
Implantation des hameaux en tête de vallée*

Il est à noter que les autres groupements qui n'ont pas de lien direct avec le réseau hydrographique ont évité les sommets, lieux exposés aux vents froids, se situant alors en contrebas où la déclivité est moins importante. Cependant, ce cas de figure concerne relativement peu le territoire du Parc Naturel des Deux Ourthes.

	<i>Bordure forestière (en %)</i>	<i>Plateaux centraux (en %)</i>	<i>Rièzes Thiérache (en %)</i>
Tête de vallée	24	30	3
Versant de vallée	32	50	38
Fond de vallée	14	10	3
Replat, plateau	30	10	56

*Répartition de l'habitat en fonction du cadre physique en Ardenne centrale.
Source : Ardenne centrale (1987)*

Dans les hameaux, les maisons sont généralement séparées les unes des autres par des jardins et des prairies. Il semblerait que, même si les contraintes communautaires ont imposé le groupement, chaque maison a souhaité garder son individualité (*Ardenne centrale* – 1987). La mitoyenneté n'existe pratiquement pas, malgré quelques exceptions concernant certaines agglomérations telles que La Roche, Gouvy et Houffalize.



Extrait de la carte de Ferraris (vers 1778). Habitat mitoyen du village de La Roche en Ardenne



Extrait de la carte de Ferraris (vers 1778). Habitat lâche du hameau de Baclain (Gouvy)

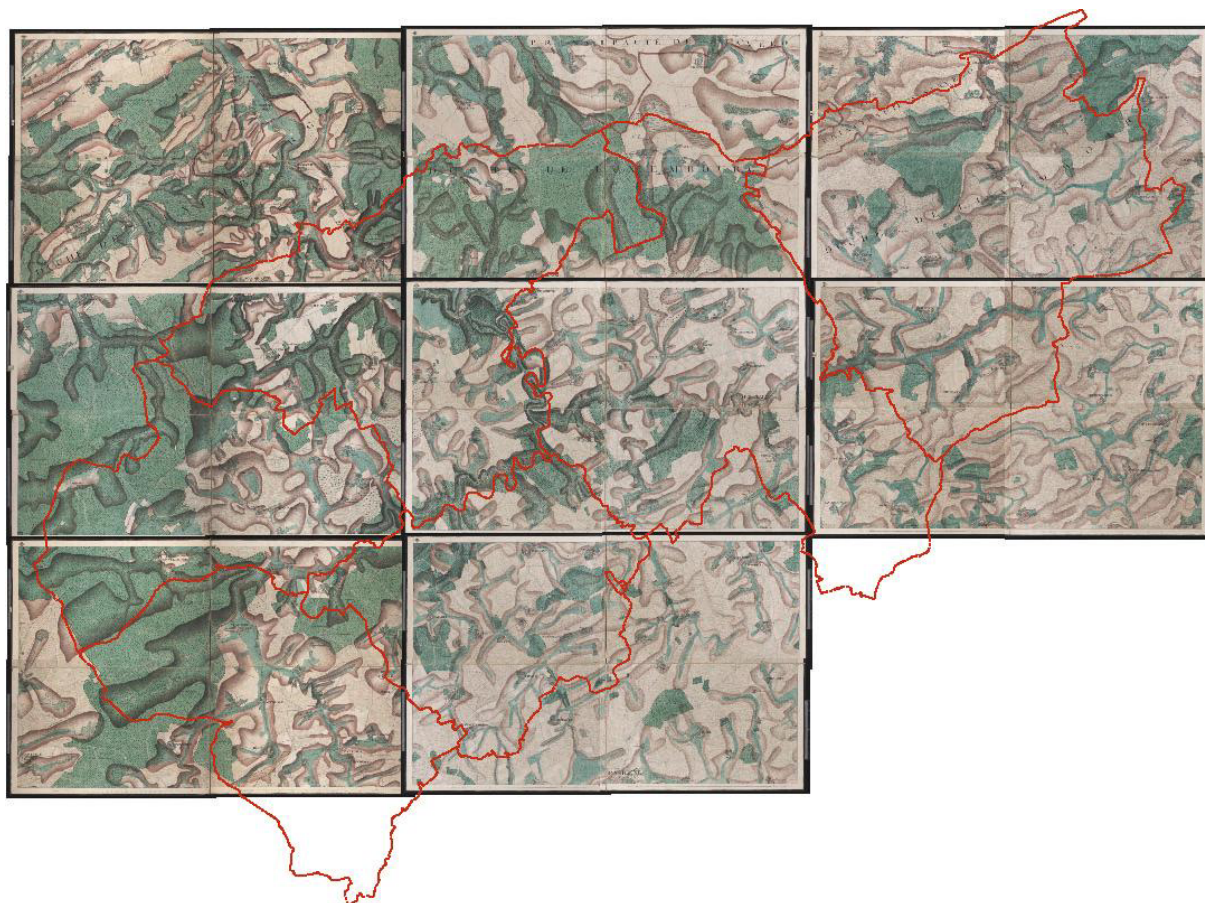
1.2 18^{ème} siècle

1.2.1 Cadre général : une région isolée qui participe peu à l'activité du pays

Au 18^{ème} siècle, la région de l'Ardenne est caractérisée avant tout par une faible densité de population, de l'ordre de 10 à 15 hab/km² (contre 27 en moyenne aujourd'hui). Cette dispersion des habitants a pour corollaire des paroisses de grande étendue (à titre d'exemple, l'abbé de Saint-Hubert règne sur une vingtaine de villages), sans pour autant que la géographie administrative dans son ensemble ne présente une quelconque unité : l'enchevêtrement des compétences et des juridictions étant la règle. Par contre, à l'échelle locale, on observe des liens communautaires forts entre ces habitants vivant dans un certain isolat.

L'ardennais, éleveur avant toutes choses, ne participe que peu à la vie politique, les activités agricoles lui prenant la plupart de son temps. Les conditions pédologiques défavorables empêchant la culture des céréales, les agriculteurs se tournent vers le seigle (essentiellement pour leur propre consommation), l'avoine (produite en grande quantité) et l'élevage. A La Roche, les terres labourables autour du village n'occupent ainsi qu'un cinquième du terroir, tandis qu'à Saint-Hubert, des cycles de culture de douze ans sont nécessaires, dont neuf de repos (!). Ce sont les prairies qui sont prédominantes, liées à un élevage extensif de médiocre qualité qui s'oriente avant tout vers le mouton, les bêtes à cornes, les chevaux et enfin les porcs. Ces derniers sont élevés pour leur part dans la forêt, autre source de revenu de l'époque (sylviculture, cueillette...). Face à cette situation, la population accumule les activités connexes pour subvenir à ses besoins (il n'est pas rare qu'un ménage consacre plus de 75% de son budget à son alimentation) : forge, voiturage, cueillette... L'alimentation, constituée essentiellement de pommes de terre et de pain, est pratiquement dépourvue de viande.

A une échelle large, l'ensemble des régions voisines connaît pourtant une croissance démographique et économique forte à laquelle la contribution de l'Ardenne reste faible. C'est en effet une terre d'accueil peu attrayante de par la pauvreté des sols ou le rejet des nouveaux habitants par les populations locales. Les progrès agricoles sont quasi nuls, l'Ardenne ne connaît pas de révolution agricoles comme on en observe dans d'autres régions du pays. Les alentours de Salle, seul endroit où l'activité agricole progresse, fait figure d'exception. La révolution industrielle n'a également pas lieu, les établissements en place étant encore de l'infrastructure ancienne (scieries et tanneries essentiellement).



Extrait de la carte de Ferraris couvrant la quasi totalité du Parc des Deux Ourthes.

1.2.2 Evolution des formes du bâti: une implantation de l’habitat fonction du cadre physique

Une nette majorité des villages et hameaux se sont installés en fonction du **réseau routier**. Ils présentent un plan allongé lorsque les maisons se sont disposées le long des rues principales ou un plan complexe lorsque le réseau routier est composé de plusieurs rues. Ce type d’implantation concerne 65% de l’habitat de l’Ardenne centrale.

	Bordure forestière (en %)	Plateaux centraux (en %)	Rièzes Thiérache (en %)
Lié au réseau routier en plan complexe	60	42	6
Lié au réseau routier en plan allongé	30	23	53
Indépendant du réseau routier en plan quelconque	10	29	34
Autour d’une place	0	6	6

Type d’implantation des maisons. . Source : Ardenne centrale (1987)

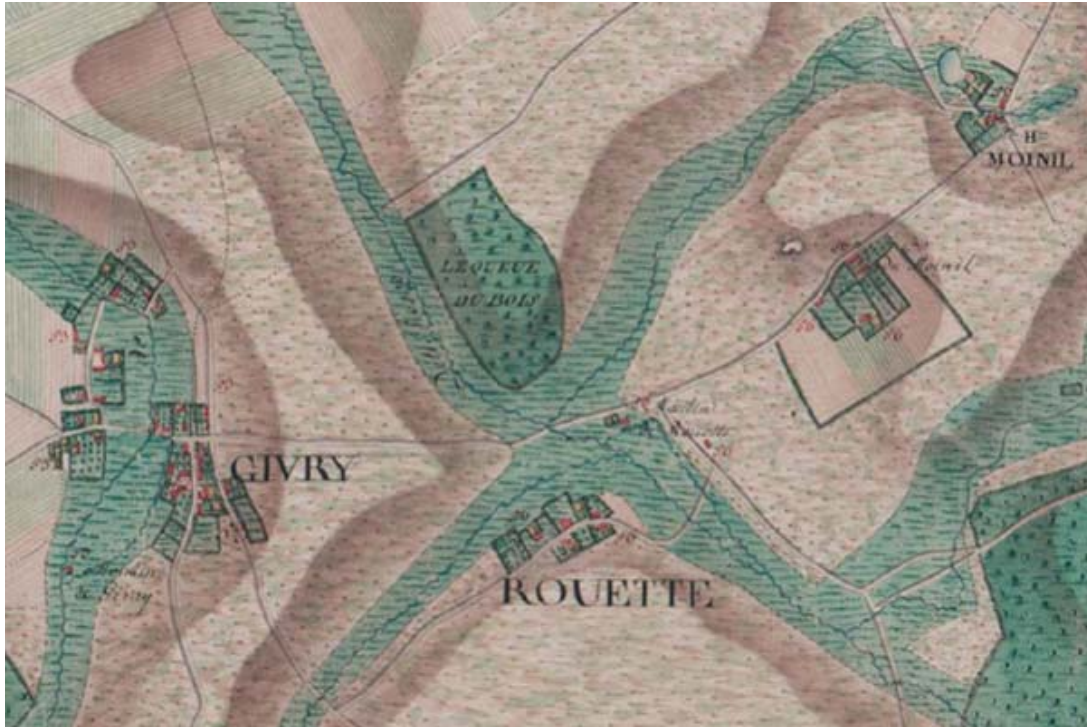


Extrait de la carte de Ferraris. Hameau de Lavacherie (Sainte-Ode), en plan allongé



Extrait de la carte de Ferraris. Hameau de Montleban (Gouvy) en plan complexe

Une autre catégorie de villages n'a aucune relation directe avec le réseau routier. Il s'agit soit de maisons qui se sont disposées autour d'une place où domine souvent l'église, soit de maisons qui se sont installées sans ordre apparent pour former une structure plus ou moins organisée. Ce dernier cas de figure qui est visible sur le territoire d'étude.



*Extrait de la carte de Ferraris (commune de Bertogne).
Implantation des hameaux de façon indépendante du réseau routier et à plan quelconque.*

La croissance de l'habitat en Ardenne depuis le 18^{ème} siècle est moins importante que dans les autres régions rurales qui ont bénéficié de l'essor des centres industriels du 19^{ème} siècle. A l'exception de l'apparition de quelques nouveaux hameaux et de fermes isolées qui se sont intercalés dans le maillage existant à la fin du 18^{ème} siècle, l'évolution de l'habitat s'est réalisée par un agrandissement ou une densification des villages et hameaux existants.

1.2.3 Évolution des pratiques agricoles

Depuis le 18^{ème} siècle, les forêts et paysages Ardennais ont connu des modifications importantes, notamment liées à l'évolution des activités et usages.

La carte du Cabinet de Ferraris (1775-1778), met en évidence que l'essentiel du territoire du Parc Naturel des Deux Ourthes était occupé par des **incultes pâturages** (bruyères....) encerclant de petits noyaux cultivés autour de villages et hameaux. Les fagnes servaient alors comme pâturages de troupeaux, pratique qui imposait l'absence de clôtures dans les champs, engendrant ainsi une ouverture du paysage.



*Extrait de la carte de Ferraris.
Hameau de Beho (Gouvvy). On lit aisément la structure auréolaire
du village (cercles rouges).*

Ce fragment de la carte de Ferraris illustre bien la composition de la structure paysagère des villages au 18^{ème} siècle : un petit hameau est encerclé de quelques cultures, servant presque exclusivement à l'autoconsommation. Ce sont des parcelles continûment cultivées et engraisées par le fumier animal. Les parcelles cultivées sont complètement ouvertes sans haies ni autres clôtures. L'appropriation de ces terres est individuelle, en parcelles allongées (lanières), groupées et desservies par un réseau de chemins ruraux peu dense. Autour des terres à champs se disposent, en larges auréoles, les terres incultes servant essentiellement au pâturage. Ces « pâturages-sarts » sont, en grande majorité des propriétés collectives, villageoises et, plus tard, communales. Au-delà s'étend la bordure forestière, alors plus réduite qu'aujourd'hui.

Le fonctionnement de ces trois auréoles est dominé par l'organisation collective du travail agricole et par les contraintes de mauvaises pâtures. En effet, tout est pensé pour une meilleure rentabilité. L'explication des trois auréoles paraît évidente. Le bétail engendre des matières organiques et donc de l'engrais, qu'il faut exploiter au mieux. Ainsi, on place l'étable près de la zone de champs pour limiter les déplacements lors de l'épandage d'engrais sur les terres cultivées. Le bétail se nourrit dans les landes, digère en chemin, et excrète dans l'étable.

La forêt était peu présente à l'exception des bordures nord et ouest, support de massifs essentiellement composés de feuillus (bouleaux, saules...), et aux abords de l'Ourthe. En effet, en raison d'une structure dense du réseau hydrographique, les vastes prairies sont ponctuées d'espèces poussant le long des cours d'eau. Ainsi, l'Ourthe est la base d'une ripisylve centrale, composées de feuillus, support de petits linéaires boisés le long de ruisseaux plus ou moins importants.

1.3 19^{ème} siècle

1.3.1 Cadre général : une deuxième moitié de siècle marquée par l'ouverture de la région sur l'extérieur

Le début du 19^{ème} siècle porte l'empreinte du Régime français au travers des commissions et des sociétés d'agriculture qui se chargent de faire circuler l'information sur les pratiques agricoles en œuvre ailleurs qu'en Ardenne. Les races bovines sont ainsi améliorées et des brochures sont diffusées. Cependant, le contexte est difficile, notamment au travers de la perte des débouchés français en matière de bétail, suite à la fermeture de leur marché. L'agriculture (qui représente plus de la moitié de l'activité économique de la région), se porte mal, en atteste les récoltes catastrophiques de 1846, mais surtout sa faible modernisation. L'industrie (un cinquième de l'activité), est pour sa part soumise à un esprit traditionnel enfermant les activités dans des structures anciennes peu à même à rivaliser avec les régions voisines (surtout en ce qui concerne les activités liées à la métallurgie, malgré une production de fer qui continue à Sainte-Ode). L'objectif est dès lors de sortir les Ardennes de leur isolement, et ce au travers de constructions de routes, d'écoles et d'un développement de l'agriculture.

Les années 1830 voient un regain d'activité économique parallèlement à une croissance démographique ; les brasseries prennent leur essor, l'exploitation du sol s'intensifie (ardoise, grès) et des petits établissements industriels, parfois d'activité saisonnière, voient le jour (à l'image de l'exploitation de la pierre à faux à Bovigny). On retiendra cependant un déclin de l'activité des tanneries. De 1830 à 1844, le réseau routier de l'état s'élargi, notamment au travers du réseau vicinal pavé. C'est également l'époque de l'apparition des journaux tels la *Gazette*, *l'Observateur des Ardennes*, *Le Courrier des Ardennes*...

La région entre alors dans une économie de marché où le rôle du chemin de fer n'est bien sûr pas anodin en termes d'exportation et d'importation³. L'exportation favorise ainsi le développement de l'industrie du bois (écorce, scierie, charbon de bois...) et le commerce lié aux autres activités. En termes d'importation, le chemin de fer est une solution lorsque s'annonce une disette. Parallèlement à cela, la voie de chemin de fer engendre une plus value des terrains.

L'agriculture n'est pas en reste, la charrue se répand, les premières machines agricoles apparaissent, des plantations industrielles sont introduites (trèfle, carotte, betterave...), tandis que la jachère tend à disparaître. L'utilisation de la chaux se généralise, permettant ainsi de mettre en œuvre des terres jusque-là incultes ; phénomène à mettre en parallèle avec le défrichement, sous forme de déboisement, qui avance à grands pas.

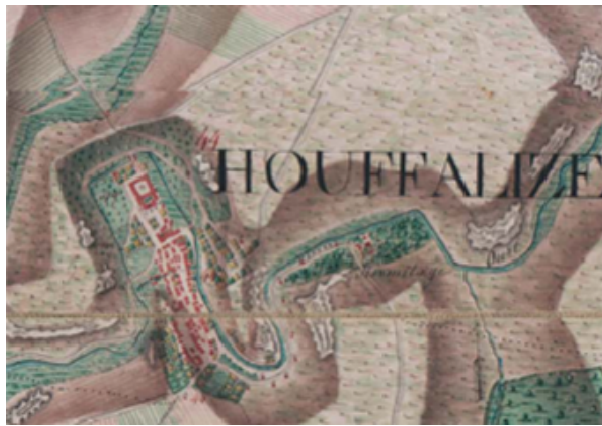
Le dernier quart du 19^{ème} siècle est cependant marqué par une crise de l'industrie (surtout les ardoisières) qui garde les caractéristiques d'une structure artisanale et qui ne peut concurrencer d'autres régions du sillon qui bénéficient de la voie d'eau. Parallèlement, l'agriculture stagne, les récoltes étant médiocres pour les décennies 1870-1880.

³ En 1869 est inaugurée la ligne de l'Ourthe.

1.3.2 Évolution des formes du bâti : une évolution significative liée à l'explosion démographique et au développement des infrastructures

L'évolution de l'habitat sur le territoire est significative au cours du 19^{ème} siècle et se fait parallèlement à l'explosion démographique.

Pour les villes d'Houffalize et de la Roche-en-Ardenne, la configuration marquée du relief de fond de vallée dans lequel elles s'insèrent, force une densification depuis l'intérieur de l'espace bâti existant. Une densification s'observe également dans les villages du reste du territoire mais cette fois-ci, cette densification est conditionnée par un souci de préserver les terres agricoles.



*Houffalize vers 1777.
Extrait de la carte de Ferraris*



*Houffalize vers 1852-1858
Extrait de la carte de Philippe Vander Maelen*

Les voies de communication ont également influencé l'extension de certaines villes. Ainsi, Gouvy doit son développement à l'implantation de la voie ferrée.

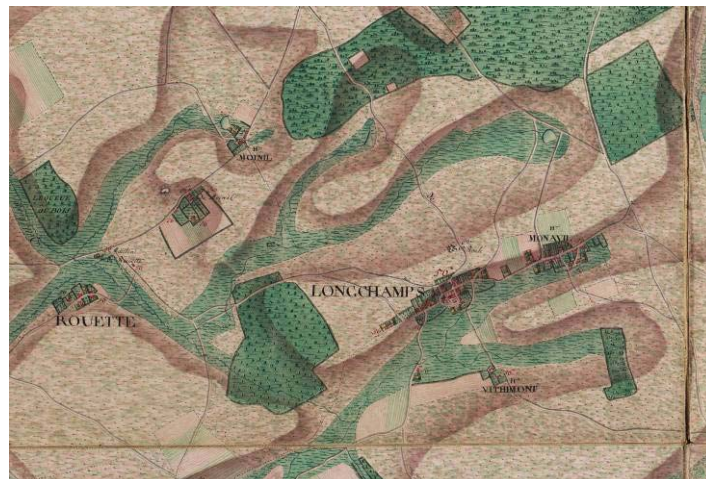
D'autres villages et hameaux se sont étirés vers les grandes routes créées dans le but de relier les petites villes et les bourgs. C'est le cas entre Houffalize et Libramont (Mabompré, Bertogne).

1.3.3 Évolution des pratiques agricoles

Dans la seconde moitié du 19^{ème} siècle, le territoire du Parc des Deux Ourthes va connaître une étape importante dans son évolution. A la suite d'une loi sur la mise en valeur des incultes du 25 mars 1847, les meilleurs incultes et qui sont le mieux placés par rapport aux villages sont mises en culture, le reste est boisé de résineux, essence rapidement productive et à courtes révolutions (6 à 10 ans). Il s'agit tout d'abord de pin sylvestre puis, à partir de la première guerre mondiale, d'épicéas (pour la production de sapins de Noël notamment). Ainsi, les espaces forestiers s'étendent. De plus, grâce à l'arrivée du chemin de fer, l'Ardenne peut faire profiter les villes de ses ressources en bois. C'est ainsi que, en général, l'ancienne forêt peuplée de feuillus est enveloppée aujourd'hui par les résineux.



Gouvy



Bertogne

Parallèlement, c'est la ruine lente et inexorable des éleveurs de moutons par disparition de leurs vastes pâturages. C'est également à ce moment, en 1880, que se produit **la crise du blé**. C'est la fin des moutonniers et le début de la reconversion séculaire de l'Ardenne céréalière vers l'herbage artificiel, cultivé et accompagné d'élevage bovin.

Deux types d'innovation vont contribuer à l'essor de l'élevage (de 1880 à 1930). Tout d'abord la pasteurisation va résoudre le problème de la conservation des aliments. Puis, l'apparition de nouvelles races bovines qui, à force de croisements, améliorent le rendement : la Holstein (vache laitière), la Pie Rouge (laitière ou viandeuse), la Pie Noire (laitière ou viandeuse), la Charolaise (viandeuse), la Limousine (viandeuse),...

1.4 20^{ème} siècle

1.4.1 Cadre général : une seconde moitié de siècle marqué par une consommation effrénée de l'espace

La démocratisation de l'automobile, la progression et l'amélioration du réseau routier ont été des éléments décisifs dans l'évolution du paysage du 20^{ème} siècle (qu'il s'agisse du paysage urbain ou du paysage rural). Les évolutions les plus marquantes se mettent en place dès l'après guerre où la croissance économique va de paire avec l'augmentation du niveau de vie. Cela se traduit par un phénomène de « citadinisation » de la population des campagnes, par une minorisation de la population rurale et par une diminution de l'espace biologique.

Au cours des années soixante, les grandes infrastructures se mettent en place et le réseau routier dans son ensemble s'améliore. L'urbanisation est privilégiée le long de certains axes tels la nationale N4 Bruxelles-Bastogne, le long de laquelle s'installent des migrants qui rejoignent les villes. Ce changement radical de l'armature urbaine marque le passage entre une population rurale immobile vivant en symbiose avec un environnement local isolé et une population mobile dont l'ancrage au territoire est moindre.

En 1960, 70% de l'emploi ardennais est agricole contre 20% en 1980. De par une marginalisation des activités agricoles, on enregistre un nombre croissant de cessations d'activités ou le passage d'un successeur à un autre emploi. Dans le cas de la région du Parc, les forêts constituent néanmoins un espace encore bien significatif. La faible densité de population observable aujourd'hui s'explique par l'utilisation de techniques agricoles et sylvicoles évoluées nécessitant peu de main d'œuvre.

1.4.2 Évolution du bâti : un siècle marqué par l'émigration, les destructions de la seconde guerre mondiale et les « trente glorieuses »

L'Ardenne est touchée par un important **exode rural** après avoir connu son maximum démographique vers 1880. Les conditions difficiles de travail de la terre ont conduit de nombreux jeunes à émigrer vers les régions industrialisées de la vallée de la Meuse (mais également vers les gros bourgs qui rassemblaient commerces et petites industries). Malgré que les conditions de travail y fussent également difficiles, les salaires y étaient néanmoins plus élevés. Enfin, la loi des Communaux a également joué dans le sens d'un exode rural. C'est ainsi qu'au cours du 20^{ème} siècle se réalise une densification de la Roche-en-Ardenne, d'Houffalize et des villages et hameaux localisés autour de ces pôles.



*La Roche vers 1852-1858
Extrait de la carte de Philippe Vander Maelen*



*La Roche actuellement
Extrait de la carte IGN au 1 :50 000*

Sur le plateau au nord de Bastogne, de nombreux villages se distinguent par une structure différente, plus dense qu'au 19^{ème} siècle. En effet, cette région a subi d'importants dommages lors de la seconde guerre mondiale (Houffalize, La Roche, Gouvy) et c'est le phénomène de reconstruction qui a modelé l'essentiel de la ville que l'on voit aujourd'hui.

L'immédiat après-guerre jusqu'aux années 70 voient l'arrivée des ruraux d'un nouveau style, détachés de l'agriculture. Cette population construit autrement, les pavillons, les villas et les lotissements font leur apparition et se coulent dans des structures et des gabarits standardisés. Visuellement, une séparation s'observe entre le noyau villageois ancien et ces nouvelles extensions.

1.4.3 Évolution des pratiques agricoles

Au 20^{ème} siècle, le recul continu de l'agriculture entraîne le boisement désordonné et anarchique par des épicéas de parcelles paysannes abandonnées par l'agriculture.

L'amélioration des moyens de communication et le décroisement des territoires ardennais imposent alors l'élevage, qui offre une réponse économique mieux adaptée aux conditions locales.

La forêt n'a jamais été aussi étendue qu'aujourd'hui, mais les résineux ont conquis la grande part de la superficie des espaces boisés.

Ainsi, l'essence même du paysage ardennais est liée à l'évolution de l'agriculture et de la société rurale qui s'est constituée par et autour de l'activité agricole.

1.5 Remarque générale sur le développement de l'activité touristique

A partir de l'après guerre, le territoire du Parc, au même titre que l'ensemble des Ardennes, jouit d'une attractivité touristique forte induite par un attrait paysager affirmé et une bonne accessibilité, parallèlement à un contexte économique qui favorise la mise en place d'un tourisme de masse.

La zone du Parc est alors sans doute celle qui est la plus vite concernée par le phénomène car elle offre des caractéristiques naturelles variées dont la vallée de l'Ourthe est l'élément majeur. Les sites naturels d'intérêt touristique ou scientifique, les sentiers pittoresques, les sommets des pentes ou encore les points de vues deviennent des lieux pointés par tous les guides touristiques et constituent les points de passage privilégiés des promenades.

L'équivalent bâti de cette activité se traduit par l'implantation d'équipements touristiques et d'hébergement dans les fonds de vallées où se développent sport de rivière, pêche etc.

C'est à partir des années 80 que la pression touristique⁴ est la plus forte dans cette zone offrant un des plus gros potentiels de tout le pays.

⁴ La pression touristique est exprimée par le rapport entre la population touristique potentielle et la population permanente.

2 Évolutions prévisibles

2.1 Approche globale

2.1.1 Contexte global

Le Parc Naturel des Deux Ourthes, s'il se situe en dehors des zones d'impacts directs des grandes villes, n'en reste pas moins très accessible (autoroute A26-E25, nationale N4). Dans l'hypothèse d'un accroissement de la mobilité et d'une progression démographique et spatiale des grandes villes, il n'est pas excessif de penser que le territoire est soumis au phénomène de banlieue très élargie, ou du moins de zone refuge pour une population travaillant dans les grands centres urbains et voulant bénéficier, tout au moins au titre de résidence secondaire, d'un cadre paysager attractif. Ce phénomène d'arrivée de population au profil différent de celle déjà en place et ancrée au territoire depuis plusieurs générations, se traduit à plusieurs niveaux :

- Un conflit de mentalité entre une population de tradition « rurale » et une population de tradition « urbaine » ;
- Une concurrence entre les terres agricoles qui diminuent au profit de l'implantation d'activités résidentielles et économiques ;
- Une utilisation extensive du sol dans un environnement fort rural pouvant se traduire par la mise en place de vastes complexes résidentiels réservés aux migrants alternants, espaces de nature souvent exogène aux caractéristiques du territoire dans lequel ils s'insèrent et offrant peu d'activités sociales à l'échelle locale.

Le même type de raisonnement peut être tenu en ce qui concerne un développement anarchique d'activités touristiques qui se développeraient grâce à un territoire de grande valeur paysagère mais qui, paradoxalement, aurait pour effet de nuire à celle-ci.

Il semble donc que le Parc Naturel des Deux Ourthes est porteur d'éléments à sauvegarder et à mettre en valeur : espaces verts, zones d'intérêt historique, zones naturelles, zones forestières ou agricoles. Le concept de « Parc naturel » apparaît comme un élément fondamental pour une bonne gestion de ces éléments porteurs d'avenir pour la région, au travers d'une approche de conservation, de gestion, de valorisation et d'anticipation, parallèlement à la mise en œuvre de solutions socioéconomiques plus vastes. Ainsi, le tourisme et les activités récréatives ne peuvent satisfaire à tout le monde (nuisances sonores et visuelles éventuelles) ; parallèlement, une contrainte pour certains secteurs de l'activité économique de la région (contraintes au niveau de l'insertion paysagère, de la préservation de la biodiversité...) ne peut se mettre en place sans une compensation (financière,...). C'est donc au Parc, au travers de documents tels que ce programme paysage, à être l'acteur principal d'une gestion équilibrée des différents paramètres constitutifs du territoire pour que son espace de compétence soit un lieu de gestion de la diversité géographique.

2.2 Approche détaillée

Il est proposé ici de passer en revue, par commune, une série de lieux offrant de fortes possibilités de changements. Une approche plus exhaustive sera adoptée dans la troisième partie du document (Analyse évaluative).

2.2.1 Commune de Bertogne

Bertogne : de nombreuses zones d'extension d'habitat le long des voiries, dont certaines sont à proximité d'un périmètre d'intérêt paysager, et la présence d'une vaste ZACC⁵. Quelle vision d'ensemble pour éviter une dénaturation de la morphologie initiale du village ?

Gives : des zones d'habitat vides et une ZACC, situés dans le fond de vallée du Rouette et à proximité d'un périmètre d'intérêt paysager et d'un périmètre d'intérêt historique. Quelles préconisations pour un respect du cadre bâti et naturel ?

Rouette : une zone de loisirs, actuellement vierge de toute activité, est insérée dans une zone d'intérêt paysager du plan de secteur. Quel type d'implantation pour un respect du cadre paysager ?

Longchamps : une très vaste zone de loisirs occupée actuellement par une masse boisée. Quel est le rôle de ce massif en termes de maillage vert ? Quelle gestion pour un respect de la valeur biologique du site ? Quels impacts visuels sur un site marqué par une forte pente ?

Tcheslin : une zone de loisirs dont seule la partie en fond de vallée est mise en œuvre. Quelle gestion en cas d'extension de l'activité sur les versants ?

Les vastes masses boisées de la vallée de l'Ourthe Occidentale sont classées en périmètre d'intérêt paysager. Quelles mesures de gestion pour une meilleure appropriation des lieux par le public et une information de celui-ci ?

⁵ ZACC : zone d'aménagement communal concerté. Pour plus d'informations, voir *Analyse descriptive*, Chap. 5.3.3.

2.2.2 Commune de Gouvy

Longchamps : une ZACC actuellement vide est jointive à une zone de loisirs, également vide. En contrebas s'étend la vallée du Glain, classée en périmètre d'intérêt paysager et en espace vert au plan de secteur : élément naturel à prendre en compte en cas d'intervention.

Beho : une vaste ZACC, partiellement urbanisée, est en connexion avec une zone de loisirs actuellement vide. Quelle est la gestion globale la plus appropriée ?

Entre Courtil et Gouvy, le plan de secteur définit trois zones d'activités économiques dont deux sont entièrement vides, longées par le chemin de fer et insérées dans une zone forestière. Quels sont les impacts possibles sur les zones boisées ? Quels sont les besoins en termes de développement économique ?

Gouvy : plusieurs ZACC partiellement urbanisées et bénéficiant déjà d'un réseau routier. Faut-il entamer une réflexion à l'échelle de la ville (phasage, identification des besoins, RUE⁶...) ?

Lac de Cherapont : une vaste zone de loisirs (la plus importante de la commune) est partiellement occupée. Quels impacts visuels en cas de développements de l'activité ?

⁶ RUE : rapport urbanistique et environnemental, document permettant la mise en œuvre des ZACC. Pour plus d'informations, voir *Analyse descriptive* Chap 5.3.3 et annexe 8.2.

2.2.3 Commune de Houffalize

Houffalize : de nombreuses ZACC en périphérie et une zone de loisirs encore vierge. Quel avenir pour ces espaces ? Quelles conséquences visuelles en cas de mise en œuvre ?

Confluence des deux Ourthes : une (très) vaste zone de loisirs, située sur le versant de vallée, est vide de toutes activités. Quelle gestion pour ce site à la localisation stratégique et à l'impact visuel amplifié par une topographie marquée ?

Fontenaille : une zone d'extension d'habitat vierge de toute construction rejoint une zone d'activité économique partiellement occupée le long de la nationale N30. Quelle gestion est à mettre en œuvre en termes de cohabitation entre les deux types d'activités ?

Pont de Rensiwez : une zone de loisirs à flanc de vallée est actuellement vide. Quels impacts visuels en cas de mise en œuvre ?

Vellereux : un petit village classé en périmètre d'intérêt historique et entouré de nombreuses zones constructibles vides. Quelle gestion en termes de cohabitation dans le cas d'une urbanisation ?

2.2.4 Commune de La Roche-en-Ardenne

La Roche-en-Ardenne : une vaste ZACC et plusieurs zones de loisirs partiellement occupées. Quels sont les besoins et les objectifs en termes de logements et de développement touristique ?

Beausaint : un petit village offrant un patrimoine bâti de qualité, des vues exceptionnelles, mais également de nombreuses opportunités foncières. Quelle gestion en termes de respect du cadre bâti et naturel ?

Ronchamp : une zone d'activité économique vierge le long de la nationale N89, en bordure du Bois de Vecmont. Quelle cohabitation entre le village, la forêt et la zone d'activité économique ?

Warempage : un village multipolaire qui présente des opportunités foncières et une zone d'activité économique actuellement vide. Quelle réflexion mener pour une bonne cohérence globale du village ? Quels sont les besoins en termes de logement et d'activité économique ?

2.2.5 Commune de Sainte-Ode

La Conciergerie (Gérimont) : une zone de loisirs jointive à une zone forestière (Bois des Haies de Magery) est actuellement vide. Comment profiter au mieux du cadre naturel ?

Entre Tillet et Gérimont : une zone constructible vide relie les deux villages. Quels sont les objectifs en termes d'articulation entre les deux villages ? Cet espace doit-il être comblé ?

Houmont : de nombreuses opportunités foncières le long des voiries, parfois éloignées du centre du village. Quels sont les objectifs à atteindre en termes de cohérence globale du village ?

Barrière Hinck : une zone d'activité économique partiellement mise en œuvre. Quelles recommandations esthétiques formuler pour cette zone qui joue un rôle de porte d'entrée dans le Parc depuis la nationale N4 ?

2.2.6 Commune de Tenneville

Tenneville : des opportunités foncières pour le développement de l'habitat et de l'activité économique. Quels sont les besoins pour chacune de ces activités ? Quelles sont les opportunités de restructuration d'un village défiguré par le réseau routier ?

Erneuville : de larges extensions d'habitat bordent les voiries, parfois éloignées du village. Quelles recommandations pour éviter de dénaturer la morphologie du village ?

Cens : une longue extension d'habitat relie le village à un second noyau villageois. Faut-il combler cet espace actuellement vide ?

3 Annexe

3.1 : Liste des fiches.

- Fiche évolutive Ortho : un village de tête de vallée ;
- Fiche évolutive Maboge : un village de fond de vallée.